

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

N° de la délibération : 2026-101

. de la convocation : 05.06.2026

. d'affichage : 05.06.2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 60

. présents : 50

. votants : 60

L'an deux mille vingt-six, le 11 juin, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur Frédéric DEMULE, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de Mmes POTURALSKI Patricia, FANCHON Catherine, SLOWINSKI Corinne, MM. CHRETIEN Gabriel, BLOIS Frédéric, MERLIER Jacques, BECQUERELLE David, SALOME André, MUSEUX Gérard, JOLY Vincent.

Mme POTURALSKI Patricia avait donné pouvoir à M. SCHIETTECATTE Benoît.

Mme FANCHON Catherine avait donné pouvoir à M. VASSENT Christophe.

Mme SLOWINSKI Corinne avait donné pouvoir à Mme SCHEITZER Cécile.

M. CHRETIEN Gabriel avait donné pouvoir à M. GOUBRON Julien.

M. BLOIS Frédéric avait donné pouvoir à M. DUBREUCQ Benoît.

M. MERLIER Jacques avait donné pouvoir à M. LECOMTE Frédéric.

M. BECQUERELLE David avait donné pouvoir à M. CARON Gilles.

M. SALOME André avait donné pouvoir à M. WISSOCQ Jean-Marc.

M. MUSEUX Gérard avait donné pouvoir à M. FRIZON Hervé.

M. JOLY Vincent avait donné pouvoir à M. BELLARD Joël.

Secrétaire de séance : Mme RAGUENEAU Françoise.

OBJET :

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LA PARTICIPATION À LA FINALE
NATIONALE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ÉCHECS

L'équipe d'échecs de l'Institution Notre-Dame de Ham, composée de dix élèves issus du territoire, s'est qualifiée pour la Finale Nationale du Championnat de France d'Échecs, après avoir remporté les phases académiques.

Cette finale se déroulera du 12 au 14 juin 2026 à Bischheim, en Alsace, et permettra aux élèves de représenter la ville de Ham ainsi que le territoire de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme au niveau national. Cette participation constitue une première pour l'établissement et permettra aux élèves de se mesurer aux meilleures équipes nationales de leur catégorie.

Par courrier en date du 3 avril 2026, les élèves ont sollicité le soutien financier de la Communauté de Communes afin de permettre la réalisation de ce projet sportif, éducatif et collectif. Le coût prévisionnel initial du déplacement avait été évalué à 1 729,20 €, comprenant le transport, le séjour et les tee-shirts.

Des précisions complémentaires ont été apportées par l'établissement sur l'évolution de l'organisation et du plan de financement. Il a notamment été indiqué qu'un troisième parent accompagnateur serait mobilisé afin d'assurer la présence d'un adulte dans chaque logement du camping, cette organisation ayant pour effet d'augmenter les frais d'hébergement. Le budget prévisionnel actualisé au 19 mai 2026 s'élève désormais à 2 630 € en dépenses et en recettes.

L'objectif principal de la demande demeure de couvrir les frais liés à l'encadrement bénévole et de limiter la participation financière des familles, afin de rendre ce déplacement accessible à l'ensemble des élèves qualifiés.

Compte tenu de l'intérêt de cette participation pour le rayonnement du territoire, de la valorisation de la jeunesse locale et de la pratique sportive et intellectuelle des échecs, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande de soutien formulée par les élèves de l'équipe d'échecs de l'Institution Notre-Dame de Ham en date du 3 avril 2026 ;

Vu le budget prévisionnel annexé à la demande, faisant état d'un coût total estimé à 2 630€ ;

Considérant que la participation de l'équipe d'échecs de l'Institution Notre-Dame de Ham à la Finale Nationale du Championnat de France d'Échecs constitue un projet valorisant pour le territoire communautaire ;

Considérant que les élèves qualifiés sont issus de différentes communes du territoire de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme ;

Considérant que ce déplacement contribue au rayonnement du territoire, à la promotion de la jeunesse locale et au développement de la pratique des échecs ;

Considérant que la Communauté de Communes souhaite accompagner cette initiative par l'attribution d'une subvention exceptionnelle ;

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, par 58 voix pour, 1 abstention (M. GRIMAUUX Patrice), 1 n'a pas pris part au vote (M. DE WITASSE THEZY Charles),

Article 1 : approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de **300 €** au profit de l'Institution Notre-Dame de Ham, destinée à soutenir la participation de l'équipe d'échecs à la Finale Nationale du Championnat de France d'Échecs organisée du 12 au 14 juin 2026 à Bischheim.

Article 2 : autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an, que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME



Le Président

Le secrétaire de séance,

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le



ID : 080-200070985-20260611-DELIB_2026_101-DE

